



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Charte des examinateurs

Pour l'épreuve de

Culture générale et expression au BTS

ACADEMIES DE CRETEIL, PARIS, VERSAILLES

*Le terme **Charte** est compris au sens d'écrit fondant un accord et une communication. Les indications contenues dans cette charte ont pour but de rappeler le contexte d'une communication adéquate avec la situation d'examen, acte institutionnel qui engage la responsabilité de tous. Elle définit le cadre des échanges permettant l'accord nécessaire à l'évaluation lors de l'examen.*

La situation institutionnelle de l'examen implique des règles de neutralité et le respect des cadres de référence.

Le cadre de référence

- ***Bulletin officiel du 17 février 2005 définissant les deux formes de validation (l'épreuve ponctuelle et le contrôle en cours de formation).***
- ***Organisation du CCF en BTS électrotechnique, note de l'inspection générale de lettres, en référence au bulletin officiel du 17 février 2005.***
- ***Objectifs et contenus de l'enseignement et référentiel du domaine de la culture générale et de l'expression pour les BTS : arrêté du 16 décembre 2006 paru dans le B.O. n° 47 du 21 décembre 2006.***
- ***Compte rendu des réunions interacadémiques 2005-2006 incluant la charte des examinateurs.***
- ***Dispositions spécifiques à certaines spécialités de BTS pour les sessions d'examen de 2013 à 2015, Décret n° 2011-1256 du 7 octobre 2011.***
- ***Note de l'Inspection générale sur la modularisation : juin 2011***
- ***La charte de déontologie des examens : B.O. n°15 du 12 avril 2012.***

Éthique de l'examineur : quelques principes

Le BTS est un examen national. Son objectif est, dans le cadre d'une formation post-baccalauréat, de reconnaître et valider les compétences acquises par les étudiants sans viser un classement. L'évaluation doit donc garantir l'équité de traitement des candidats en relation avec les attentes spécifiques de l'examen. De ce fait, le rôle de l'examineur diffère de celui de l'enseignant-formateur dans sa classe. Sa responsabilité est engagée dans le cadre d'un jury collégial dont les décisions impliquent de droit une concertation menée en commissions. Celles-ci établissent les barèmes de notations de manière consensuelle, La notation, particulièrement variable d'un correcteur à l'autre, oblige les membres du jury à procéder à une harmonisation à l'issue des corrections pour réduire au mieux, les écarts entre chaque membre du jury.

La situation d'examen exige le respect d'une déontologie fondée sur des valeurs :

- L'Équité inhérente au statut de l'examen ;
- La loyauté des correcteurs ;
- Le respect des candidats.

Ces principes impliquent le respect de modalités :

- Une attitude de respect envers les candidats qui passent l'épreuve ;
- L'application des critères choisis comme références pour l'évaluation ;
- La coordination et l'harmonisation des attentes et corrections en commission ;
- La justification de la note au regard des compétences (textes institutionnels et références de l'évaluation) ;
- Le respect, en réunions d'entente et d'harmonisation, des choix opérés par la commission (notamment les critères de correction) ;

Les commissions d'entente s'accordent donc sur :

- les seuils d'attente précisés pour chaque compétence en fonction des spécialités et tenant raisonnablement compte de la lourdeur de l'épreuve ;
- l'accueil bienveillant de copies différentes du fait de critères parfois spécifiques à chaque professeur-formateur (introduction, type de plan) ;
- la cohérence des notes par jury en fonction de critères établis.

Par voie de conséquence, les jurys doivent

Entreprendre un travail d'harmonisation

L'examineur est membre d'un jury qui travaille en commission, c'est-à-dire en concertation. Aucune décision n'est prise individuellement. Les commissions définissent le travail de chaque correcteur au même titre que l'évaluation des copies. L'harmonisation est donc le résultat d'une délibération qui statue sur les critères d'évaluation. Elle se fait en deux temps.

Une réunion d'entente en début de correction pour :

- rappeler les principes de base (responsabilité des modérateurs) ;
- recueillir les impressions sur le sujet (idem) ;
- examiner les deux parties de l'épreuve par la lecture de copies test (2 minimum) ;
- présenter et commenter le barème national, les éléments de correction et pondérer éventuellement en fonction des connaissances spécifiques des correcteurs sur les candidats et des indicateurs observés dans les copies test.

Une réunion d'harmonisation en fin de correction, à la remise des copies pour :

- harmoniser les moyennes des lots des membres du jury ;
- prendre collectivement, en sous-commission, les mesures nécessaires.

Modalités de fonctionnement des jurys

Entre la réunion d'entente et la réunion d'harmonisation, les correcteurs informent les modérateurs des moyennes de leurs lots, selon des modalités dont ils auront préalablement convenu. Pour certains BTS, une grille de report des notes se trouvera dans les enveloppes.

Lors de l'harmonisation, la commission compare ces moyennes à la moyenne académique de l'année antérieure.

- En cas de moyenne particulièrement basse, on procède à une relecture cursive de copies ;
- En cas d'écart négatif de plus d'un point, l'examineur en explicite les raisons. Pour prendre une décision et évaluer la conduite à tenir, la commission peut alors relire certaines copies (notes les plus basses, les plus hautes, proches de la moyenne, ...). Elle choisit ainsi de statuer pour maintenir les notes en l'état, augmenter certaines notes, augmenter d'un point toutes les notes du lot, ... ou tout autre choix qui lui paraît juste.

Recommandation

- Il est conseillé veiller à obtenir aisément une note globale sur 20 en points entiers qui permette d'obtenir un multiple de 3. Cette facilité ne pourra se faire au détriment de l'étudiant.

Il est important de rappeler que

- *ce que l'on évalue ce sont les compétences des étudiants en référence au référentiel du programme : arrêté du 16 décembre 2006.*
- *Toutes les compétences sont évaluées en fonction de leur présence et de leur qualité dans les travaux des candidats : la finalité des épreuves est de « vérifier les compétences acquises ». Ainsi les critères de maîtrise de la langue indiqués sont à prendre en compte d'une manière globale.*
- *Les compétences ne valent pas barème : leur pondération doit être harmonisée en réunion d'entente.*

Références pour l'évaluation - 2013

La synthèse de documents

COMPETENCES	Attentes	Seuil	Barème
<p>COMPRENDRE LE CORPUS/LES DOCUMENTS</p>	<p>Réception : « Appréhender un message »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de chaque document - Sélection des idées pertinentes en lien avec l'unité thématique du corpus 	<p>Lecture attentive des idées essentielles (sans attendre un relevé exhaustif)</p> <p>Thème spécifique du corpus : l'étudiant ne doit pas se contenter de reprendre le thème annuel</p> <p>Présence de liens entre les idées portées par les documents</p>	10
<p>CONFRONTER</p>	<p>Utilisation et confrontation objective des documents</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploitation de tous les documents référencés et sans ajout (mais sans exiger un traitement égal) ; - mise en relation des documents en lien avec la problématique en évitant la juxtaposition d'analyses ou de résumés. 	<p>Appui sur plusieurs documents par partie (et non nécessairement par sous-partie)</p>	10
<p>STRUCTURER</p>	<p>Organisation de la synthèse</p> <p>Mouvement dynamique de la composition (sans exiger introduction « à l'ancienne »), quelle que soit la logique choisie.</p>	<p>Présence d'une ligne directrice : l'introduction énonce la problématique et un parcours</p> <p>Indication des références des documents (sans formalisme)</p> <p>Tout est rédigé : pas de titres, pas de liste, pas de tissage de citations (avec ou sans guillemets)</p>	10
<p>REDIGER/ REFORMULER</p>	<p>Production : « Réaliser un message »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expression claire, reformulation attestant des qualités de concision requises - Respect des usages normés de la langue écrite, en fonction de sa lisibilité et de sa compréhension par le lecteur. 	<p>Caractère lisible et compréhensible (y compris au regard de la langue et de l'orthographe)</p>	10

L'écriture personnelle

COMPETENCES	Attentes	Seuil	Barème
<p>S'ENGAGER EN REpondant A LA QUESTION POSEE</p>	<p>Enonciation témoignant d'une prise de position personnelle (même sans emploi du « je »)</p> <p>Prise en compte de la question posée en développant plusieurs arguments ou idées pertinents.</p>	<p>Certains arguments peuvent être repris du corpus.</p>	5
<p>STRUCTURER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'argumentation avec un raisonnement mené à son terme - Progression cohérente quelle qu'elle soit 	<p>Tenir compte de l'achèvement de la copie</p>	5
<p>CONVOQUER DES REFERENCES (MOBILISER SA CULTURE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation et pertinence des références en fonction de la problématique ; - Réinvestissement du corpus proposé, mais aussi des lectures et connaissances de l'année, de sa culture personnelle... 	<p>Lien explicite entre exemple et argument</p> <p>Manifestation de connaissances sur le thème en rapport avec la question posée / Valoriser les références extérieures au corpus</p>	5
<p>REDIGER</p>	<p>Production : « Réaliser un message »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expression correcte ; formulation d'appréciations personnelles ; - Respect des codes de la langue écrite, en fonction de sa lisibilité et de sa compréhension par le lecteur. 	<p>Langage courant, clair et adapté (pas de familiarité ; langue et orthographe lisibles)</p> <p>Valoriser la richesse du vocabulaire</p>	5